

## Communiqué de presse

### **Mise en place de carnets de stationnement à courte durée pour professionnels**

La Ville de Pontarlier vous informe de la création de carnets de stationnement de courte durée, à destination uniquement des professionnels, tels que les artisans (électriciens, plombiers, chauffagistes, etc...), les professions libérales, etc...

Chaque feuillet devra être complété, détaché du carnet puis placé sur le tableau de bord du véhicule. Il permettra au propriétaire de stationner son véhicule pour une durée maximale de 3 heures y compris sur les emplacements situés en zone bleue, et ce sans avoir à utiliser le disque de contrôle.

Le carnet contenant 20 autorisations est proposé au tarif de 20 € (1€ l'autorisation), par le Pôle Citoyenneté, sur présentation d'un extrait K-bis de registre du commerce, numéro SIRET ou carte professionnelle...

Pour les interventions supérieures à 3 heures, la procédure de demande d'autorisation de voirie pour occupation du domaine public est conservée.

Renseignements - contact Presse :  
Direction de la Population  
Jean-Yves FRELET 03 81 38 82 10